



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 83 - JUIN 2012

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2012163-0012 - Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté n °2012-120 du 11 février 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Baptiste Maillard, chef du service navigation de la Seine en matière d'ingénierie publique

1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012163-0012

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 11 Juin 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté n ° 2012-120 du 11 février 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste Maillard, chef du service navigation de la Seine en matière d'ingénierie publique

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n°2010-120 du 11 février 2010
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD,
chef du service navigation de la Seine en matière d'ingénierie publique

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 7,
- VU le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement,
- VU le décret n° 82-627 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de navigation,
- VU le décret 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine,
- VU la circulaire interministérielle du 1^{er} octobre 2001 relative à la modernisation de l'ingénierie publique et de la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie publique,
- VU l'arrêté n°2010-120 du 11 février 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine, en matière d'ingénierie publique,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRÊTE**Article 1^{er}**

L'article 4 de l'arrêté susvisé du 11 février 2010 est abrogé et remplacé par les termes suivants :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, la délégation de signature visée aux articles 1^{er} et 2^{ème} sera exercée par Monsieur Patrice CHAMAILLARD, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du service. »

Le reste sans changement.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le chef du service navigation de la Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

11 JUIN 2012

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Daniel CANEPA